

PROJET: E19-20-04

**TITRE : Fourniture et installation des équipements scéniques
Auditorium de Forestville**

PROPRIÉTAIRE

La Commission scolaire de l'Estuaire (Ressources matérielles)
620, rue Jalbert
Baie-Comeau (Québec) G5C 0B8
Téléphone : (418) 589-0806 **POSTE 2500** ou 418-296-9648 (Atelier)
Télécopieur : (418) 296-9639 (Atelier)

**OBTENTION DES
DOCUMENTS :**

Les entreprises intéressées à soumissionner peuvent se procurer les formulaires de soumission, devis et autres documents sur le site de **SEAO Construction**, à compter du **8 août 2019**.

Toutes les soumissions doivent être présentées sur les formulaires prévus, sous enveloppes scellées et bien adressées aux **Ressources matérielles (a/s Monsieur Stéphane Dumont), 40A, rue Michel-Hémon, Baie-Comeau, Québec, G4Z 2K4** et il serait très important d'y inscrire le **numéro de projet** et **d'y inclure une copie supplémentaire dans l'enveloppe**.

Prendre note qu'aucune soumission ne sera acceptée par télécopieur ou par courriel. Pour toute information, bien vouloir communiquer au (418) 296-9648

**ARCHITECTE et
INGÉNIEUR :**

Groupe-Conseil TDA
26, boulevard Comeau
Baie - Comeau (Québec) G4Z 3A8
Téléphone : 418-296-6711
Télécopieur : 418-296-8971
Courriel : info@gctda.com
Information : Jean Desgagnées

**GARANTIE DE
SOUSSION :**
(CAUTIONNEMENT)

Le soumissionnaire doit fournir une garantie de soumission de 10 % du montant global de la soumission incluant toutes taxes, sous forme de chèque visé, lettre de crédit au nom de la Commission scolaire de l'Estuaire ou de cautionnement de soumission.

**RÉCEPTION ET
OUVERTURE DES
SOUSSIONS :**

Les soumissions sont reçues à **l'atelier des Ressources matérielles au 40A, Michel-Hémon, Baie-Comeau (Québec)**, à l'arrière de la Polyvalente des Baies, ***pour le 9 septembre 2019 avant 14 heures***, pour être ouvertes le même jour, à la même heure, en présence des intéressés.

**ÉLIGIBILITÉ DES
SOUSSIONNAIRES :**

Les entreprises de service doivent avoir leur établissement dans la province de Québec pour être autorisées à soumissionner. Les firmes doivent avoir un établissement au Québec ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable au Québec ou dans une autre province ou un territoire visé par cet accord.

Note :

La commission scolaire (propriétaire) ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes. Elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Donné à Baie-Comeau le 8 août 2019.

Stéphane Dumont, directeur aux ressources matérielles.